

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2022

24/06/2022 - 34

Date de la convocation : 17 Juin 2022. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55. Pouvoirs : 14

Le Vendredi 24 Juin 2022 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 1 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. François GUIFFARD.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, Mme Auriane AIT LASRI, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, M. Yvon SIPIETER, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Gilles BARBIEUX, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Francette DUEZ, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Edith BOUREL), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Jamila MEKKI (pouvoir à M. Hocine MAZY), Mme Nathalie APERS (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Raphaël AIX), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Marie-Josée DELATTRE (pouvoir à Mme Stéphanie CARAMOUR), Mme Joselyne GEMZA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Didier CARREZ), Mme Jocelyne CHARLET (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Jacques MICHON (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à M. Xavier THIERRY).

EXCUSÉS :

M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur pôle Pilotage et Solidarités, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, Mme Claire GOLSE, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Daisy VINCENT, Directrice pôle Aménagement, M. Pascal DHAUSSY, pour le Service Technologies Information.

14 – Eau potable

14.1 – Redevance Eau potable 2022 – Rectification d'une erreur matérielle

Par délibération du 25 mars 2022, le Conseil Communautaire a voté les valeurs de redevances eau potable pour l'année 2022.

Cette délibération :

- prévoit un prix du service eau potable unifié pour l'ensemble des communes à **1,60 €/m³** pour 120 m³ annuels, parts fixes d'un branchement domestique comprises.

- Précise que les parts communautaires, fixes et variables, seront ajustées de manière que, pour chaque contrat :

- la somme de la part fixe du délégataire et de la part fixe communautaire soit égale à la valeur de la part délégataire du contrat de Courchelettes, Douai, Flers et Waziers, au premier semestre 2022 soit **10,94 € HT/ semestre**.

- la somme de la part variable du délégataire et de la part variable communautaire soit calculée en conséquence pour obtenir un cout objectif de 1,60 € HT/m³ pour 120 m³ annuels et donc égale de manière prévisionnelle à **1,4177 € HT/m³**

Une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau de synthèse de la délibération qui détaille les valeurs des parts communautaires et délégataires appliquées pour l'année 2022.

La part fixe communautaire de l'abonnement à appliquer sur la commune de Sin-le-Noble s'élève à 0,31 €/m³ (et non à 0,11 €/m³). Il est à noter que cette valeur de 0,31 €/m³ figurait bien dans l'annexe jointe à la délibération.

Les va

leurs à prendre en compte sont rappelées dans le tableau suivant :

	1er semestre 2022 (Compteur de diamètre 15 mm)				
	*C / D / W / F	Dechy	Sin	Aubigny	Fressain
Abonnement Part fixe Exploitant (€ HT/semestre)	10,94	10,62	10,63	10,83	11,05
Abonnement Part fixe Douaisis Agglo (€ HT/semestre)	0	0,32	0,31	0,11	-0,11
Consommation Part variable Exploitant (€ HT/m ³)	0,3387	0,8983	1,3662	1,4370	1,0985
Consommation Part variable Douaisis Agglo (€ HT/m³)	1,0790	0,5194	0,0515	-0,0193	0,3192
Coût en € HT/m³ pour 120 m³/an	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60

*C/D/W/F : Courchelettes, Douai, Waziers, Flers-en-Escrebieux

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de procéder à la rectification de cette erreur matérielle,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Affiché le 30/06/2022
Réceptionné en sous-préfecture le 30/06/2022

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20220624-24-06-2022-34-DE

LE PRESIDENT,



Christian POIRET